

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 869

2 mai 2011

SOMMAIRE

AB Sciex Finance S.à r.l.	41707	MDU Resources Luxembourg II LLC	
Admy Holding S.A.	41666	S.à.r.l.	41694
Arcanum Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l.	41667	Newfood S.A.	41712
Best Topo S.à r.l.	41706	Octane Fund Management (Luxembourg) S.A.	41687
Camiran S.A.	41693	Orion III European 2 S.à r.l.	41681
Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.	41670	P.M.R. -Chaussures S.à r.l.	41685
Crown Packaging Lux II S.à r.l.	41702	Radetzky S.A.	41666
Drivam Participations S.A.	41685	Rehabitat Properties Sàrl	41666
Efficace S.A.	41677	RIL II Whitelands S.à r.l.	41706
Element Six Abrasives S.A.	41689	SCF European Participations I S.A.	41675
Floorball Club Roude Leiw Luxembourg	41696	SE Adgency S.A.	41681
Franciacorta Real Estate S.A.	41712	Service Photo Luxembourg S.A.	41693
Garage International LUX	41689	SG Finance S.A.	41691
Geneve 4 LuxCo S.à r.l.	41669	Shipping and Industry S.A., S.P.F.	41676
Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l.	41712	Sieglinde S.A.	41702
Goldpalace SA	41712	Siricus S.A.	41676
JPS S.A.	41666	Soni S.A.	41702
Liro S.A.	41693	Swiss Life Insurance Solutions S.A.	41676
LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. ...	41699	Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.	41681
Mada	41673	T.R.I. S.A.	41705
		Vanlupe International SA	41669

JPS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 111.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011038557/9.

(110042808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Radetzky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.555.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011038658/9.

(110042803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Rehabitat Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 155.524.

EXTRAIT

Par décisions écrites en date du 20 janvier 2011, les gérants de la Société ont décidé le transfert du siège social au 11A Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg avec effet au 1^{er} février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rehabitat Properties S.à.r.l.

Mme Mélanie Sauvage

Gérante classe A

Référence de publication: 2011038660/15.

(110042875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Admy Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2841 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 15.534.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée par acte reçu par Maître Hyacinthe GLAESNER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 13 décembre 1977, publié au Mémorial C numéro 18 du 31 janvier 1978, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 15534.

Il résulte d'un acte d'assemblée générale extraordinaire décidant la clôture de liquidation reçu par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 mars 2011,

enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mars 2011, relation: EAC/2011/3549,

- que l'assemblée prononce la clôture de la liquidation de la société.

- que l'assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

Esch-sur-Alzette, le 18 mars 2011.

Pour extrait

Le notaire

Référence de publication: 2011039549/21.

(110044391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Arcanum Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 158.602.

—
STATUTS

L'an deux mil onze, le dix-huit janvier,

Pardevant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Redange-Attert.

Ont comparu:

La société de droit néerlandais Arcanum Management and Company Services B.V., établie et ayant son siège social à NL-1216 TK HILVERSUM, Oscar Romerolaan 16,

représentée par Monsieur Harm Frederik dit Harry BLIK, né le 16 août 1953 à Emmen (NL) demeurant à NL-1217 SW HILVERSUM, Vaartweg 74.

Maître Denis PHILIPPE, né à Charleroi (Belgique) le 20 février 1955, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41 Avenue de la Liberté,

lesquelles parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice de toutes les activités relevant directement ou indirectement de l'activité de conseils en matière fiscale et comptable. Elle peut encore exercer toute autre activité accessoire à l'objet principal.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières dans tous secteurs, qui peuvent lui paraître utiles à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 3. La société prend la dénomination de "Arcanum Management & Company Services Luxembourg S.à.r.l.", société à responsabilité limitée.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,00) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune.

Art. 7. Les cessions de parts sociales sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Elles se font en conformité avec les dispositions légales afférentes.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

A moins que l'assemblée n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre deux mil onze.

Souscription et Libération

Toutes les parts sociales ont été souscrites intégralement comme suit:

La société de droit néerlandais Arcanum Management and Company Services B.V., établie et ayant son siège social à NL-1216 TK HILVERSUM, Oscar Romerolaan 16, 50 parts sociales
Maître Denis PHILIPPE, né à Charleroi (Belgique) le 20 février 1955, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41 Avenue de la Liberté, 50 parts sociales

Toutes les parts ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,00) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de mille trois cent euros (1. 300,- euros).

A l'égard du notaire instrumentant toutefois, toutes les parties comparantes sont tenues solidairement quant au paiement des dits frais, ce qui est expressément reconnu par toutes les parties comparantes.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les parties comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoquées, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

Maître Denis PHILIPPE, né à Charleroi (Belgique) le 20 février 1955, demeurant professionnellement à L-1931 Luxembourg, 41 Avenue de la Liberté

Monsieur Harm Frederik dit Harry BLIK, né le 16 août 1953 à Emmen (NL), demeurant à NL-1217 SW HILVERSUM, Vaartweg 74.

Monsieur le Docteur Hendrik Johannes HOEGEN DIJKHOF, avocat à la Cour, né le 5 juin 1947 à Doetinchen (NL) Plantagehuis, Kleizuwe 101, 3633 AG Vreeland, (Stichtse Vecht)

La société est engagée, en toutes circonstances y compris toutes opérations bancaires, par la signature individuelle de chacun des trois gérants.

3. L'adresse de la société est fixée à L-1931 Luxembourg, 41 Avenue de la Liberté.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant a encore rendu les comparants attentifs au fait que l'exercice d'une activité commerciale peut nécessiter une autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et qu'il y a lieu de se renseigner en ce sens auprès des autorités administratives compétentes avant de débiter l'activité de la société présentement constituée. Par ailleurs, les parties comparantes déclarent avoir connaissance des législations existant en la matière et ayant trait à l'objet social de la société et attestent au notaire instrumentant n'exercer cette activité que sous condition de remplir les exigences légales y afférentes.

Après lecture faite et interprétation donnée aux parties comparantes, connues du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Blik, Philippe, Reuter.

Enregistré à Redange/Attert, le 20 janvier 2011. Relation: RED/2011/125. Reçu soixante-quinze euros. 75,00.-€

Le Releveur (signé): Kirsch.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande et aux fins de publication au Mémorial.

Redange/Attert, le 27 janvier 2011.

Karine REUTER.

Référence de publication: 2011018627/110.

(110021622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2011.

Geneve 4 LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 138.286.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique prises en date du 2 mars 2011

L'associé unique de Geneve 4 LuxCo S.à r.l. a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de:

* Monsieur John Horgan, gérant de classe A de la Société, avec effet au 2 mars 2011;

* Monsieur Frédéric Kuiper, gérant de classe B de la Société, avec effet au 2 mars 2011;

* Monsieur Jorrit Crompvoet, gérant de classe B de la Société, avec effet au 2 mars 2011.

- de nommer:

* Monsieur Pierre Herpain, né le 27 avril 1955 à Uccle, administrateur de sociétés demeurant au 84, avenue du Pérou, B-1000 Bruxelles, Belgique, en qualité de gérant de classe A de la société et ce avec effet au 2 mars 2011 et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Laurent Degryse, né le 30 novembre 1966 à Uccle, administrateur de sociétés demeurant au 20 Chemin du Bon Air, B-1380 Lasne, Belgique, en qualité de gérant de classe A de la société et ce avec effet au 2 mars 2011 et pour une durée indéterminée;

* Monsieur Yvan Neirinckx, né le 23 mai 1963 à Etterbeek, administrateur de sociétés, demeurant au 23 Rodenboslaan, B-1652 Alsemberg, Belgique, en qualité de gérant de classe B de la société et ce avec effet au 2 mars 2011 et pour une durée indéterminée.

Nicolas van Heule

Le Mandataire

Référence de publication: 2011040123/25.

(110044347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Vanlupe International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 138.535.

—
L'an deux mille onze, le dix-sept janvier.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Maître Aloye MAY, avocat, demeurant à Luxembourg

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme "VANLUPE INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-2132 Luxembourg, 2-4, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.535,

en vertu d'une résolution du Conseil d'Administration prise en sa réunion du 4 janvier 2011.

Le procès-verbal de cette réunion restera, après avoir été paraphé "ne varietur" par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequelle comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1) La société anonyme VANLUPE INTERNATIONAL S.A., a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 28 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1405 du 6 juin 2008. Les statuts en ont jamais été modifiés depuis.

2) Le capital social de la société est actuellement fixé à CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) représenté par MILLE (1.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

3) Conformément à l'article six des statuts, le capital social souscrit pourra être augmenté jusqu'à CINQ MILLIONS D'EUROS (EUR 5.000.000,-), le cas échéant par l'émission de CINQUANTE MILLE (50.000) actions nouvelles de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) Par décision du 4 janvier 2011, le Conseil d'Administration a décidé de procéder à la réalisation d'une première tranche d'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé à concurrence de CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 553.000,-) pour porter le capital souscrit ainsi de son montant actuel de CENT MILLE EUROS (EUR 100.000,-) à SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 653.000,-) par la création et l'émission de CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE (5.530) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune. Les CINQ MILLE CINQ CENT TRENTE (5.530) actions nouvelles ont été souscrites par un des deux actionnaires et ont été entièrement libérées par l'apport et la transformation en capital d'une créance certaine, liquide et exigible existant à charge de la Société et à son profit ainsi qu'il en résulte des documents de souscription ci-annexés, pour un montant de CINQ CENT CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 553.000,-).

Cette créance a fait l'objet d'un rapport de Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises agréé à Luxembourg, établi en date du 15 janvier 2011, lequel rapport restera annexé aux présentes.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de mes diligences, aucun fait n'a été porté à mon attention qui me laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins à 5.530 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 100 chacune de VANLUPE INTERNATIONAL S.A. à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de VANLUPE INTERNATIONAL S.A., de EUR 553.000.00 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans mon accord préalable.»

5) A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à SIX CENT CINQUANTE-TROIS MILLE EUROS (EUR 653.000,-) représenté par SIX MILLE CINQ CENT TRENTE (6.530) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le comparant évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de EUR 2.200,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. MAY – H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 27 janvier 2011. Relation: LAC/2011/4426. Reçu soixante-quinze euros 75,00 EUR.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt.-

Luxembourg, le neuf février de l'an deux mille onze.

Référence de publication: 2011021351/63.

(110025444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 150.917.

In the year two thousand and ten, on the twenty-third of December,
before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of shareholders of "Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l." (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150.917, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 18 December 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 3 March 2010 under number 461.

The general meeting is opened at 8.15 with Mr Frank Stolz, private employee, professionally residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The general meeting appointed as scrutineer Ms Martine Zellinger, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the meeting is the following:

1) Increase of the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand four hundred British Pounds (GBP 12,400) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

2) Subscription and payment of the new issued share.

3) Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

4) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxy of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole share capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that it has had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand four hundred British Pounds (GBP 12,400) by an amount of one hundred British Pounds (GBP 100) up to twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) through the issue of one (1) new share of the Company having a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100).

Subscription and payment

The newly issued share of the Company has been subscribed by the sole shareholder Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., à société à responsabilité limitée existing under the laws of Luxembourg, having its registered office in 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 150 918,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal with power of substitution given on 20 and 22 December 2010, which will remain attached hereto,

for a total amount of seven million three hundred fifty thousand British Pounds (GBP 7,350,000), which are allocated as follows:

- one hundred British Pounds (GBP 100) are allocated to the share capital of the Company; and
- the remaining seven million three hundred forty-nine thousand nine hundred British Pounds (GBP 7,349,900) are allocated to the share premium account of the Company.

The newly issued share is fully paid up in cash, so that the amount of seven million three hundred fifty thousand British Pounds (GBP 7,350,000) is as of now available to the Company, as it has been proved to the undersigned notary by a bank certificate.

Second resolution

The general meeting resolves to amend article 5 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 5. Capital.** The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred British Pounds (GBP 12,500) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100) each."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present stated extraordinary general meeting, are estimated four thousand five hundred euro (EUR 4,500).

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by an French version; upon request of the appearing persons and in case of divergences between the French and the English text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing persons known to the notary by their name, first name, civil status and residences, said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le vingt-trois décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de «Chicago Mercantile Exchange Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.917, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 18 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 461 du 3 mars 2010.

L'assemblée générale est ouverte à 8.15 heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée générale choisit comme scrutateur Mademoiselle Martine Zellinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale a pour ordre du jour:

1) Augmentation du capital social de la Société de son montant actuel de douze mille quatre cents Livres Sterlings (GBP 12.400) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

3) Souscription et libération de la nouvelle part sociale.

4) Modification de l'article 5 des statuts de la Société.

5) Divers.

II. Que l'associé unique représenté, le mandataire de l'associé représenté, ainsi que le nombre de parts sociales qu'il détient sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire de l'associé représenté ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associé représenté, après avoir été paraphée ne varetur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, l'associé représenté se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société de son montant actuel de douze mille quatre cents Livres Sterlings (GBP 12.400) par un montant de cent Livres Sterlings (GBP 100) jusqu'à un montant de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100).

Souscription et Libération

La nouvelle part sociale de la Société émise est souscrite par l'associée unique Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Luxembourg, ayant son siège social à 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.918,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé avec pouvoirs de substitution donnée en date des 20 et 22 décembre 2010, qui restera annexée au présent acte,

pour un montant total de sept millions trois cent cinquante mille Livres Sterlings (GBP 7.350.000) qui sont affectés comme suit:

- cent Livres Sterlings (GBP 100) au capital social de la Société; et
- les sept millions trois cent quarante-neuf mille neuf cents Livres Sterlings (GBP 7.349.900) restants au compte prime d'émission de la Société.

La part sociale nouvellement émise est entièrement libérée en espèces, de sorte que le montant de sept millions trois cent cinquante mille Livres Sterlings (GBP 7.350.000) est dès à présent disponible pour la Société ainsi que le prouve le certificat bancaire délivré au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents Livres Sterlings (GBP 12.500) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur nominale de cent Livres Sterlings (GBP 100) chacune.».

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué approximativement à la somme de quatre mille cinq cents euros (EUR 4.500).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. STOLZ-PAGE, A. MAGGIPINTO, M. ZELLINGER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. LAC/2010/58866. Reçu soixante quinze euros €75,-.

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011019948/154.

(110023320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Mada, Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 114.652.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth of December,

before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of MADA, a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 114.652, incorporated pursuant a notarial deed dated 24 February 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 19 May 2006, number 990 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 7 March 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1275 of 26 June 2007.

The meeting was opened at 4.00 p.m. with Mrs Pauline Venturini, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair.

The chairman appointed as secretary Ms Anita Maggipinto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the agenda of the general meeting is the following:

- 1) Decision to be taken about the dissolution of the Company;
- 2) Appointment of the liquidator and determination of the powers of the liquidator;
- 3) Miscellaneous.

II. That the represented sole shareholder, the proxyholder of the represented shareholder and the number of its shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxyholder of the represented shareholder and by the board of the general meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholder, initialed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the whole corporate capital being represented at the present general meeting and the represented shareholder declaring that it had had due notice and got knowledge of the agenda prior to this general meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present general meeting, representing the whole share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting then takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, the general meeting decides to dissolve the Company and to put it into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the general meeting decides to appoint as liquidator MERLIS S.a r.l., with registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under the number B 111 .320.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148bis of the Law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the general meeting in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business and nobody wishing to address the meeting, the same is there upon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office on the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, the members of the board signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille dix, le trente décembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de MADA, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.652, constituée suivant acte notarié en date du 24 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 990 du 19 mai 2006 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 7 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1275 du 26 juin 2007.

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Madame Pauline Venturini, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mademoiselle Anita Maggipinto, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Décision à prendre quant à la dissolution de la Société;

2) Nomination du liquidateur et détermination de des pouvoirs du liquidateur;

3) Divers.

II. Que l'unique associée représentée, le mandataire de l'associée représentée, ainsi que le nombre de parts sociales qu'elle détient sont indiqués sur une liste de présences; cette liste de présences, après avoir été signée par le mandataire de l'associée représentée ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Restera pareillement annexée aux présentes la procuration de l'associée représentée, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente assemblée générale, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, l'associée représentée se reconnaissant dûment convoqué et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée générale, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale prend ensuite les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de nommer comme liquidateur MERLIS S.à r.l., avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111 .320.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. VENTURINI, A. MAGGIPINTO, F. STOLZ-PAGE et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 janvier 2011. LAC / 2011 / 1168. Reçu douze euros. €12,-.

Le Receveur ff. (signé): SCHUMACHER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 3 février 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011019992/124.

(110023400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

SCF European Participations I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 66.859.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 octobre 1998 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 4 du 5 janvier 1999.

Les comptes au 31 janvier 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Pour SCF European Participations I S.A. (en liquidation)

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011038677/15.

(110042857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Shipping and Industry S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 36.086.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue en date du 31 janvier 2011 que:

- ont été réélus aux fonctions d'administrateur:

* Madame Tina PHOTI, demeurant à Chypres TK 4636 Limassol, Syn. Kolossiou, Kerynias Street n°4

* Maître Charles DURO, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle,

* Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle

Les mandats d'administrateur prendront fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

- Lux-Audit S.A., L-1510 Luxembourg, 57, rue de la Faiënerie, a été réélue aux fonctions de commissaire aux comptes. Son mandat de commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires de la société qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011040050/23.

(110043402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mars 2011.

Siricus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1473 Luxembourg, 2A, rue Jean-Baptiste Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.087.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011038683/9.

(110042801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Swiss Life Insurance Solutions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 143.623.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société, tenue à Strassen le 13 décembre 2010

Les actionnaires de la société ont acté ce qui suit:

1. La démission de Mr Michael Bodlee, administrateur, né à Wuppertal-Elberfeld le 1^{er} juillet 1966, demeurant Oberfohringerstraße 192, D-81925 Munich, Allemagne, en tant qu'administrateur de Swiss Life Insurance Solutions S.A..

2. Le renouvellement des mandats suivants:

- Mr Martin Hansen, administrateur, né à Grötzingen le 9 juin 1959, demeurant Karmelitengasse 1, D-86152 Augsburg, Allemagne, nationalité allemande, juriste.

- Mr Thomas Doyle, administrateur, né à Loch Garman Wexford le 15 août 1969, demeurant Hans-Unterleitner-Weg, 6, D-85354 Freising, Allemagne, nationalité irlandaise, commerçant,

en tant qu'administrateurs de Swiss Life Insurance Solutions S.A. Les mandats arriveront à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire relative à la clôture annuelle des comptes du 31 décembre 2013.

3. La nomination de Mr Nicolas Jolif, né à Rennes le 28 mars 1972, demeurant 70, rue des Eglantiers, F-57330 Hettange-Grande, France, nationalité française, actuaire, en tant qu'administrateur de Swiss Life Insurance Solutions S.A. Le mandat

arrivera à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire relative à la clôture annuelle des comptes du 31 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Swiss Life Insurance Solutions
Société Anonyme
Hans-Herbert Müller
Secrétaire de l'Assemblée générale extraordinaire

Référence de publication: 2011040194/28.

(110044174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Efficace S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 18.914.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "EFFICACE S.A.", a société anonyme holding, having its registered office in Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B 18.914), incorporated by a notarial deed on December 11, 1981, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 47 of March 10, 1982. The articles of incorporation have been modified pursuant private deed on February 8, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 907 of June 14, 2002.

The extraordinary general meeting is opened by Mrs Valérie ALBANTI, private employee, with professional address in Luxembourg in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mrs Christine COULON-RACOT, private employee, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Christelle HERMANTDOMANGE, private employee, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I) The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Transfer of the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

2.- Decision to be taken concerning the prorogation of the duration of the company for an unlimited period.

3.- Subsequent amendment of the last sentence of Article 1 of the Articles of Incorporation in case of prorogation.

4.- Deletion of the par value of the 825 shares representing the corporate capital.

5.- Conversion of the corporate capital and bookkeeping currency from EUR into USD at the exchange rate applied the day before the notarial deed. Subsequent amendment of the articles of incorporation.

6.- Acceptance of the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and discharge to grant in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

7.- Appointment of three «directors» and three "officers".

8.- Power to be granted to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

9.- Power to be granted to any clerk at the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

10.- Miscellaneous.

(II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list, which, signed by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(III) The proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the proxies of the represented shareholders, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(IV) The whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no formal convening notices were necessary. The present meeting, representing the whole corporate capital of the Company, is thus regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, each time unanimously, acknowledged the following:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to transfer the registered office of the Company from the Grand-Duchy of Luxembourg to the Republic of Panama at the following address: Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama City, Republic of Panama, resolution being conditional on the registration at the Public Registry in Panama.

The meeting states that this resolution has been taken in compliance with article 67-1 (1) of the Luxembourg company law.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to change the duration of the company for an unlimited period.

As a consequence, the last sentence of Article 1 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

“The corporation is established for an unlimited period.”

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to cancel the par value of the eight hundred and twenty-five (825) shares representing the corporate capital.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to convert the corporate capital and the bookkeeping currency from EUR into USD by application of the exchange rate applied the day before the general meeting: (EUR 1,00 equals USD 1,33).

As a consequence, the first paragraph of Article 3 of the Articles of Incorporation will be read as follows:

“The corporate capital is fixed at fifty-seven thousand fifty-seven American Dollars (USD 57,057.00) represented by eight hundred and twenty-five (825) shares with no par value.”

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the resignation of the directors and the statutory auditor of the company and to grant discharge in respect of the execution of their mandates until the migration's date, conditional on the registration in Panama City, Republic of Panama.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to appoint:

three «directors»:

- KOFFOUR S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg
- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama
- Ms Carmen WONG, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama

and three “officers”:

- LANNAGE S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Chairman)
- VALON S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Secretary)
- Ms Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2nd floor, East 54th Street, Panama City, Republic of Panama (Treasurer).

The condition of the appointment is the registration of the company at the Public Registry in Panama, Republic of Panama.

Seventh resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to any employee of MF LEGAL SERVICES in Panama, in order to handle all administrative formalities relating to the registration of the Company in Panama City, Republic of Panama.

Eighth resolution

The general meeting of shareholders resolved to grant full powers to any clerk at the Office of the Notary in Grand-Duchy of Luxembourg, in order to carry out the radiation of the company in Grand-Duchy of Luxembourg on basis of an evidence of the company's inscription in Panama City, Republic of Panama.

Nothing else being on the agenda, the meeting was thereupon closed.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the said persons signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding "EFFICACE S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 180, rue des Aubépines, (R.C.S. Luxembourg: B-18914) constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 1981, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 47 du 10 mars 1982. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte sous seing privé en date du 8 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 907 du 14 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Valérie ALBANTI, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Christelle HERMANT-DOMANGE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, la présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

1) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1.- Transfert du siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama, République du Panama.

2.- Décision à prendre quant à la prorogation de la durée de la société pour une durée illimitée.

3.- Modification subséquente de la dernière phrase de l'article 1 des statuts en cas de prorogation.

4.- Suppression de la valeur nominale des 825 actions représentatives du capital social.

5.- Conversion de la devise du capital social et de la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur la veille de la tenue de l'acte par devant notaire. Modification subséquente des statuts.

6.- Acceptation de la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et décharge à octroyer pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

7.- Nomination de trois «directors» et de trois «officers».

8.- Pouvoir à accorder à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

9.- Attribution de pouvoirs à tout cleric de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

10.- Divers.

(II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence qui, signée par les actionnaires présents, par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(III) Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau et par le notaire soussigné, resteront également annexées au présent acte pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(IV) L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, tous les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations formelles. Cette assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale des actionnaires, après avoir délibéré, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de transférer le siège social de la société du Grand-Duché de Luxembourg en la République de Panama à l'adresse suivante: Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, P.O. Box 0832-0886 W.T.C., Panama, République du Panama, cette résolution étant à prendre sous la condition suspensive de l'inscription de la société au Registre Public des Sociétés à Panama, République du Panama.

L'assemblée générale des actionnaires a constaté que cette résolution a été prise en conformité avec l'article 67-1(1) de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'adopter une durée illimitée pour la Société.

En conséquence, la dernière phrase de l'article 1^{er} des statuts est modifiée comme suit:

«La durée de la société est illimitée.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des huit cent vingt-cinq (825) actions représentatives du capital social.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de convertir le capital social et la comptabilité de EUR en USD par application du cours de change en vigueur la veille de la présente assemblée: (EUR 1,00 égale USD 1,33).

En conséquence, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à cinquante-sept mille cinquante-sept dollars américains (USD 57.057,00) divisé en huit cent vingt-cinq (825) actions sans désignation de valeur nominale.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels et leur donne décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date du transfert, conditionnée par l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de nommer:

trois «directors»:

- la société anonyme KOFFOUR S.A., 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg;
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;
- Madame Carmen WONG, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama;

et trois "officers":

- la société anonyme LANNAGE S.A., 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Président);
- la société anonyme VALON S.A., 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (Secrétaire);
- Madame Yvette ROGERS, Mossfon Building, 2^{ème} étage, East 54th Street, Panama, République du Panama (Trésorier).

Les nominations sont conditionnées par l'inscription de la société au registre Public des sociétés à Panama, République du Panama.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder tout pouvoir à tout employé de MF LEGAL SERVICES au Panama, à l'effet d'accomplir toutes les formalités administratives nécessaires à l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

Huitième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'accorder tout pouvoir à tout clerc de l'Etude du Notaire au Grand-Duché de Luxembourg à l'effet de radier l'inscription de la société au Grand-Duché de Luxembourg, sur base de la preuve de l'inscription de la société à Panama, République du Panama.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. ALBANTI, C. COULON-RACOT, C. HERMANTDOMANGE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 décembre 2010. Relation: EAC/2010/16321. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011020990/208.

(110023853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 181.100,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 90.713.

—
EXTRAIT

En date du 2 mars 2011, le conseil d'administration de Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A. (la «Société») a décidé de nommer Rose-Marie Arcanger, avec adresse professionnelle au 2A rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en tant que délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Pour Swiss Re Finance (Luxembourg) S.A.

Markus Schafroth

General Manager

Référence de publication: 2011038951/18.

(110042732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

SE Adgency S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 5, An Hemmesch.

R.C.S. Luxembourg B 154.860.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

24, Rue Léon Kauffman L-1853 Luxembourg

Mandataire

Référence de publication: 2011038678/11.

(110042944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Orion III European 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.962.875,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 122.515.

—
In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December, before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twenty-nine thousand seven hundred fifty euro (EUR 29,750.-) with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140.853 and incorporated following a deed of Me Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 4 August 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2162 of 5 September 2008 (the "Shareholder"). The articles of incorporation of the Shareholder have for the last time been amended following a deed of Me Jean-Joseph Wagner of 10 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 972 of 8 May 2010,

Hereby represented by Maître Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 21 December 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Orion III European 2 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one million seven hundred forty thousand one hundred seventy-five euro (EUR 1,740,175.-), with registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Martine Schaeffer, notary, then residing in Remich, acting in replacement of Me Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem of 11 December 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 145 of 8 February 2007 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 122.515 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of Me Jean-Joseph Wagner of 10 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 965 of 7 May 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred twenty-two thousand seven hundred euro (EUR 222,700.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred forty thousand one hundred seventy-five euro (EUR 1,740,175.-) to one million nine hundred sixty-two thousand eight hundred seventyfive euro (EUR 1,962,875.-).

2 To issue eight thousand nine hundred eight (8,908) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for these new shares, by the Shareholder and to accept payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable for a total amount of two hundred twenty-two thousand seven hundred euro (EUR 222,700.-).

4 To amend article five (5) of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of two hundred twenty-two thousand seven hundred euro (EUR 222,700.-) so as to raise it from its present amount of one million seven hundred forty thousand one hundred seventy-five euro (EUR 1,740,175.-) to one million nine hundred sixty-two thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 1,962,875.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue eight thousand nine hundred eight (8,908) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as above mentioned (the "Subscriber").

The Subscriber declared to subscribe for eight thousand nine hundred eight (8,908) new shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in kind consisting in a receivable in a total amount of two hundred twenty-two thousand seven hundred euro (EUR 222,700.-), as further described in a special report (the "Contribution").

The Contribution represents a value in an aggregate amount of two hundred twenty-two thousand seven hundred euro (EUR 222,700.-).

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report").

The conclusions of the Report read as follows:

"Pursuant to the above retained valuation methodology, the Contribution paid to the Company amounts to two hundred twenty-two thousand seven hundred euro (EUR 222,700.-) and is thus at least equal to the total nominal value of the eight thousand nine hundred eight (8,908) Shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, to be issued by the Company."

The Report, which after being signed “ne varietur” by the Shareholder, as above represented, and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the eight thousand nine hundred eight (8,908) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article five (5) of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

“ **Art. 5. Issued capital.** The issued share capital of the Company is set at one million nine hundred sixty-two thousand eight hundred seventy-five euro (EUR 1,962,875.-) divided into seventy-eight thousand five hundred fifteen (78,515) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-troisième jour du mois de décembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Orion Master III Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de vingt-neuf mille sept cent cinquante euros (EUR 29.750.-), ayant son siège social au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 140.853, constituée suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, du 4 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2162 du 5 septembre 2008 (l'«Associé»). Les statuts de l'Associé ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Me Jean-Joseph Wagner du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 972, en date du 8 mai 2010,

représentée aux fins des présentes par Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 21 décembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de Orion III European 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de un million sept cent quarante mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.740.175.-), dont le siège social est au 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Me Martine Schaeffer, alors notaire de résidence à Remich, agissant en remplacement de Me Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 11 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 145 du 8 février 2007 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 122.515 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Me Jean-Joseph Wagner du 10 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 965 du 7 mai 2010.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-deux mille sept cents euros (EUR 222.700.-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quarante mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.740.175.-) à un million neuf cent soixante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.962.875.).

2 Émission de huit mille neuf cent huit (8.908) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales, par l'Associé et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles parts sociales par un apport en nature, consistant en une créance pour un montant total de deux cent vingt-deux mille sept cents euros (EUR 222.700,-).

4 Modification de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de deux cent vingt-deux mille sept cents euros (EUR 222.700,-) pour le porter de son montant actuel de un million sept cent quarante mille cent soixante-quinze euros (EUR 1.740.175,-) à un million neuf cent soixante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.962.875,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre huit mille neuf cent huit (8.908) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription – Paiement

Ensuite a comparu l'Associé, tel que ci-dessus mentionné (le «Souscripteur»).

Le Souscripteur a déclaré souscrire huit mille neuf cent huit (8.908) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale, et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en nature consistant en une créance pour un montant total de deux cent vingt-deux mille sept cents euros (EUR 222.700,-) tel que plus amplement décrit dans un rapport spécial (l'«Apport»).

L'Apport représente un montant total de deux cent vingt-deux mille sept cents euros (EUR 222.700,-).

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Conformément à la méthode d'évaluation retenue, l'Apport payé à la Société s'élève à deux cent vingt-deux mille sept cents euro (EUR 222.700,) et est ainsi au moins égal à la valeur nominale des huit mille neuf cent huit (8.908) Parts Sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à émettre émises par la Société».

Le Rapport, qui après avoir été signé «ne varietur» par l'Associé, tel que ci-dessus représenté, et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les huit mille neuf cent huit (8.908) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société afin de refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à un million neuf cent soixante-deux mille huit cent soixante-quinze euros (EUR 1.962.875,-) divisé en soixante-dix-huit mille cinq cent quinze (78.515) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: C. Bless, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2010. Relation: RED/2010/2072. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 janvier 2011.

Référence de publication: 2011019705/182.

(110023822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Drivam Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 68.951.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 7 février 2011:

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes étant arrivé à leur terme, l'assemblée a nommé jusqu'à l'assemblée statuant sur les comptes de l'année 2014:

- M. Franco BERTONI, consultant, domicilié professionnellement au 3 via Simen à CH - 6900 Lugano, en qualité d'administrateur,

- M. Marc VAN HOEK, expert-comptable, domicilié professionnellement au 16 rue de Nassau L - 2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur,

- DIRECTOR S.à r.l., société ayant son siège social au 16 rue de Nassau L- 2213 Luxembourg, en qualité d'administrateur.

- LUXFIDUCIA S.à r.l., société ayant son siège social au 16, rue de Nassau L-2213 Luxembourg, en qualité de commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau

L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011040112/23.

(110044377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

P.M.R. -Chaussures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.

R.C.S. Luxembourg B 106.393.

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Pit MANGEN, agent d'assurances, demeurant à L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech, et son épouse,

2.- Madame Karin REISEN, agent d'assurances, demeurant à L-7418 Buschdorf, 37A, An Urbech.

3.- PMR-FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 43, Grand-Rue, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, ici représentée par son gérant unique Monsieur Pit MANGEN, préqualifié.

Lesquels comparants ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Les comparants sub 1.- et 2.- sont les seuls l'associés de la société à responsabilité limitée «P.M.R. -CHAUSSURES S. à r.l.», ayant son siège social à L-7418 Buschdorf, 37A, An Uerbech, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 106.393, «la Société», constituée suivant acte reçu par Maître Emile SCHLESER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 février 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 4 juillet 2005, numéro 646, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social de la Société est fixé à vingt mille euros (EUR 20.000,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées, et appartenant exclusivement aux comparants sub 1.- et 2.-, préqualifiés.

Cession de parts sociales

III. Monsieur Pit MANGEN, préqualifié, a cédé et transporté, avec effet immédiat, toutes ses cinquante (50) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «P.M.R. -CHAUSSURES S.à r.l.», à la société à responsabilité limitée dénommée PMR-FINANCE S.à r.l., préqualifiée, représentée comme il est dit ci-avant, ce acceptant, au prix de cession de dix mille

euros (EUR 10.000,-) convenu entre parties, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont il consent bonne et valable quittance.

IV. Madame Karin REISEN, préqualifiée, a cédé et transporté, avec effet immédiat, toutes ses cinquante (50) parts sociales, qu'elle détenait dans la Société «P.M.R. -CHAUSSURES S.à r.l.», à la société à responsabilité limitée dénommée PMR-FINANCE S.à r.l., préqualifiée, représentée comme il est dit ci-avant, ce acceptant, au prix de cession de dix mille euros (EUR 10.000,-) convenu entre parties, somme que le cédant reconnaît avoir reçu du cessionnaire dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, ce dont il consent bonne et valable quittance.

La cessionnaire, représentée comme il est dit ci-avant, reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que les cessions interviennent sans garantie d'actif et de passif.

Le prix des cessions convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

La cessionnaire, représentée comme il est dit ci-avant, déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part du cédant.

La cessionnaire, représentée comme il est dit ci-avant, se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

V. Madame Karin REISEN, préqualifiée, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

VI. En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la Société «P.M.R. -CHAUSSURES S.à r.l.» appartiennent entièrement à l'associé unique comme suit:

- PMR-FINANCE S.à r.l., préqualifiée, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

VII. Laquelle comparante sub 3.-, représentée comme il est dit ci-avant, a reconnu être pleinement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Suppression de toute référence à la souscription des parts sociales au niveau des statuts de la société et modification correspondante de l'article 6 des statuts;

2. Introduction au niveau des statuts de la Société de la possibilité de prévoir l'existence d'un associé unique au niveau des sociétés à responsabilité limitée, et modification subséquente de l'article 7 des statuts de la Société;

3. Précision du pouvoir de signature du ou des gérants au niveau des statuts de la Société et modification correspondante de l'article 10 des statuts de la Société;

4. Divers.

Assemblée générale extraordinaire

VIII. La comparante sub 3.-, représentée comme il est dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est ensuite réunie en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se considère comme dûment convoquée et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide de supprimer toute référence à la souscription des parts sociales par le ou les associés au niveau statutaire de la société, en supprimant le dernier paragraphe de l'article 6 des statuts de la société, et de modifier en conséquence l'article 6.- des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt mille euros (20.000,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de deux cents euros (EUR 200,-) chacune, toutes les parts sociales étant entièrement souscrites et intégralement libérées.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de mentionner la possibilité de la société à responsabilité limitée unipersonnelle au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 7.** Lorsque la société comprend plusieurs associés, les parts sont librement cessibles entre eux. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires ou au conjoint survivant.

Les cessions de parts ne sont opposables à la société et aux tiers que si elles ont été faites dans les formes prévues par l'article 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que cette loi a été modifiée.

L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés. En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de préciser le pouvoir de signature du ou des gérants au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence l'article 10 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révocables par l'assemblée des associés.

La société sera engagée par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent sous-déléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.»

Frais

Les frais, dépens, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à neuf cents euros (EUR 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Manger, K. Reisen, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 23 décembre 2010. Relation: RED/2010/2055. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Releveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 23 janvier 2011.

Référence de publication: 2011021201/113.

(110025224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2011.

Octane Fund Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 135.837.

DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the seventh day of the month of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Appeared:

Philippe Burgener, Maître en droit, residing in Luxembourg (the "Proxy") acting as a special proxy of Octane Holding Ltd., a corporation organised under the laws of Switzerland, having its registered office in Frauenfeld and registered with the commercial register of the canton of Thurgau under CH-440.3.016.002-4 (the "Principal"),

by virtue of a proxy under private seal given on 3 January 2011, which, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this minute.

The Proxy declared the following and requested the notary to act:

I. OCTANE FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. (the "Company"), having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered in the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg, under number B 135.837, has been incorporated by deed of the undersigned notary on 20 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 26 February 2008, number 493. Its articles of incorporation have been last amended by a deed of Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 27 June 2008 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 20 August 2008, number 2013.

II. That the subscribed capital of the Company is presently set at seven hundred and thirty five thousand US Dollar (USD 735,000) represented by seven thousand and three hundred and fifty (7,350) shares with a par value of one hundred US Dollars (USD 100).

III. The Principal is the owner of all outstanding registered shares of the Company with a par value of one hundred US Dollar (USD 100), representing the entire outstanding share capital of the Company.

IV. The Principal declares that he has full knowledge of the financial standing and position of the Company.

V. The Principal, as the sole shareholder, makes an explicit declaration to proceed with the dissolution of the Company and assumes the function of liquidator.

VI. The Principal declares that all the liabilities of the Company have been paid and that he has received or will receive all assets of the Company and acknowledges that the Principal will be liable for all outstanding liabilities (if any) of the Company after its dissolution.

VII. The Principal gives discharge to all directors of the Company in respect of their mandate up to this date.

VIII. The shareholder's register and all the shares of the Company shall be cancelled; and

IX. The corporate books and accounts of the Company will be kept for a period of five years at the former registered office of the Company at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

After the document had been read, the aforementioned Proxy signed the present original deed with me, the undersigned notary.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le quatre janvier.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Philippe Burgener, maître en droit, demeurant à Luxembourg (le "Mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Octane Holding Ltd, une société de droit Suisse, ayant son siège social à Frauenfeld et inscrite au registre commercial du canton de Thurgovie sous le numéro CH-440.3.016.002-4 (le «Mandant»),

en vertu d'une procuration sous seing privé qui lui a été délivrée le 3 janvier 2011 laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

Le Mandataire a déclaré et a requis le notaire d'acter:

I. Que OCTANE FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A. ("la Société"), ayant son siège social à 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, Section B sous le numéro B 135.837, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 20 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 26 février 2008, numéro 493; que ses statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, reçu le 27 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 août 2008, numéro 2013.

II. Que le capital souscrit de la Société est actuellement de sept cents trente-cinq mille Dollars US (USD 735,00) représenté par sept mille trois cents cinquante (7.350) actions ayant une valeur nominale de cent Dollars US (USD 100,00).

III. Que le Mandant est le propriétaire de toutes les actions nominatives de la Société ayant une valeur nominale de cent dollars US (USD 100,00) en circulation représentant l'entière du capital en émission de la Société.

IV. Que le Mandant déclare avoir parfaite connaissance de la situation financière et de l'état financier de la susdite Société.

V. Que le Mandant, en tant qu'actionnaire unique, déclare expressément procéder à la dissolution de la Société et assume la fonction de liquidateur.

VI. Que le Mandant déclare que le passif de la Société a été apuré et qu'il a reçu ou recevra tous les actifs de la Société et reconnaît qu'il sera tenu des obligations (s'il y en a) de la Société après sa dissolution.

VII. Que décharge pleine et entière est accordée par le Mandant aux administrateurs et au réviseur aux comptes de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII. Qu'il sera procédé à l'annulation du registre des actionnaires et des actions de la Société.

IX. Que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant cinq ans à son ancien siège social 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le Mandataire prémentionné a signé ensemble avec le notaire instrumentant le présent acte.

A la demande du comparant, le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais et sur décision du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: P. BURGNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 janvier 2011. Relation: LAC/2011/2014. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 18 janvier 2011.

Référence de publication: 2011020361/87.

(110024200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Element Six Abrasives S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 93.186.

Extrait de l'assemblée générale des actionnaires de la société en date du 16 mars 2011:

- M. Jonathan Aitken, ayant pour adresse 16 The Mall, Surbiton, Surrey KT6 4EQ, Royaume-Uni, a été nommé Commissaire aux comptes de la société - le mandat de M. Danny Coady ayant pris fin et n'ayant pas été renouvelé - avec effet immédiat et ce jusqu'à la fin de l'année financière 2011;

- Le mandat de M. Jonathan Oppenheimer, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Stuart Brown, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Martin G. Hess, administrateur de classe D, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de Mme Ailbhe Jennings, administrateur de classe C, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Erik Brijs, administrateur de classe B, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Denis Goffaux, administrateur de classe B, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012;
- Le mandat de M. Jilla Cyrus, administrateur de classe A, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011039657/21.

(110044863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Garage International LUX, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 206.320,82.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 120.860.

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Garage International Lux, S.à r.l., a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 206,320.82 and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés (Trade and Companies Register) under number B 120.860 (the "Company").

incorporated pursuant to a deed of Maître Emile Schlessler, notary residing in Luxembourg, on October 10, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the "Company") number 2308 dated December 11, 2006.

There appeared

Groupe Dynamite Inc., a company duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its registered office at 5592 Ferrier, Town of Mount-Royal, Province of Quebec, Canada, H4P 1M2 and registered with Industry Canada under number 293958-4,

Here represented by Mr Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialed ne varietur, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 6,235 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Groupe Dynamite Inc. has been duly informed. Groupe Dynamite Inc. through its proxy holder requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Amendment to the financial year of the Company;
2. Subsequent amendment of article 14 of the articles of association of the Company in order to reflect the amendment to the financial year of the Company; and
3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Groupe Dynamite Inc., the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend the financial year of the Company in such way that it starts on January 31st each year and ends on January 30th of the following year.

As a consequence, the current financial year that started on May 4, 2010 will end on January 30, 2011.

Second resolution

As a consequence of the above resolution it is resolved to amend article 14 of the articles of association of the Company to read as follows:

“ **Art. 14.** The financial year of the Company starts each year on January 31 and ends on January 30 of the following year”.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with this amendment to its articles of association, have been estimated at about EUR one thousand three hundred Euros (1,300.- EUR).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the persons appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons through their attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Garage International Lux, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 206.320,82 USD, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.860 (la «Société»).

constituée suivant acte de Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, le 10 octobre 2006, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2308 date du 11 décembre 2006 (la «Société»).

A comparu,

Groupe Dynamite Inc., une société de droit du Canada, ayant son siège social au 5592, rue Ferrier, Ville Mont-Royal, Province de Québec, Canada, H4P 1M2, et immatriculée auprès d'Industrie Canada sous le numéro 293958-4,

ici représentée par M. Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 6.235 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Groupe Dynamite Inc. a été préalablement informée.

Groupe Dynamite Inc. représenté par son mandataire prie le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société;
2. Modification subséquente de l'article 14 des statuts de la Société en vue de refléter la modification de l'exercice social de la Société; et
3. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Groupe Dynamite Inc., les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier l'exercice social de la Société de telle sorte qu'il commence chaque année le 31 janvier et qu'il se termine le 30 janvier de l'année suivante. En conséquence, l'exercice social actuel qui a débuté le 4 mai 2010 s'achèvera le 30 janvier 2011.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'article 14 des statuts de la Société est modifié afin d'être lu comme suit:

« **Art. 14.** L'exercice social de la Société commence chaque année le 31 janvier et s'achève le 30 janvier de l'année suivante».

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombe à la Société en raison des présentes ou qui pourrait être dû au regard de la présente modification de ses statuts est évalué à environ mille trois cents Euros (1.300.- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande de cette même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59358. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011018973/107.

(110022695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

SG Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 66.506.

L'an deux mille dix, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, ayant son siège au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite comme propriétaire de -183.464- actions de la «SG FINANCE S.A.», société anonyme ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

ici représentée par M. Giorgio BIANCHI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

spécialement mandatée à cet effet par procuration datée du 29 décembre 2010, laquelle procuration, paraphée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement,

agissant en sa qualité d'actionnaire unique de SG FINANCE S.A., une société anonyme ayant son siège social à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 66.506, constituée sous la dénomination de SIRAPGEMA FINANCE S.A. suivant acte de scission reçu par le notaire soussigné en date du 30 septembre

1998, publié au Mémorial C numéro 813 du 6 novembre 1998, page 38986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 26 novembre 2010 en voie de publication.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Ratification des démissions d'administrateurs du 17.12.2010 et du 20.12.2010, décharges y relatives et acceptation des nouvelles nominations d'administrateurs en remplacement de ceux démissionnaires, nomination du président;
2. Mise en liquidation de la société;
3. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
4. Divers.

L'assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire unique décide de ratifier les démissions et nouvelles nominations d'administrateurs intervenues suite aux conseils d'administrations en date des 17 et 20 décembre 2010, savoir:

- Démissions d'Administrateurs de catégorie A suivant conseil d'administration du 17 décembre 2010, savoir:

*1) Monsieur Angelo Triulzi, et,

nomination de Monsieur Giorgio BIANCHI, né le 23 octobre 1983 à Crema (I), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19/21, Boulevard du Prince Henri comme Administrateur de catégorie A avec la même échéance de mandat que son prédécesseur,

*2) Monsieur Giorgio Moroni et,

nomination de Madame Sandrine DURANTE, née le 14 novembre 1972 à Villerupt (F), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19/21, Boulevard du Prince Henri comme Administrateur de catégorie A avec la même échéance de mandat que son prédécesseur,

- Démissions d'Administrateurs de catégorie A suivant conseil d'administration du 20 décembre 2010, savoir:

*1) Monsieur Bruno Eynard, et,

nomination de Monsieur Benoît Dessy, né le 9 janvier 1971 à Bastogne (B), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19/21, Boulevard du Prince Henri comme Administrateur de catégorie A avec la même échéance de mandat que son prédécesseur,

*2) nomination de Monsieur Salvatore Desiderio, né le 29 octobre 1976 à Pompei (I), demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 19/21, Boulevard du Prince Henri comme Administrateur de catégorie B en qualité de Président pour un mandat se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2011.

Deuxième résolution

L'actionnaire unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Troisième résolution

A été nommée liquidateur, Bind Co Limited, société des Virgin Islands, Tortola, PO Box 3175 Road Town.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: G. BIANCHI, J. DELVAUX.

Enregistrée à Luxembourg, actes civils le 4 janvier 2011, LAC/2011/505. Reçu douze Euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2011.

Référence de publication: 2011020439/74.

(110024067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Service Photo Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 55.878.

—
RECTIFICATIF

Extrait

L'avis déposé le 17/11/2010 sous la référence L100175206 au Registre de Commerce et des Sociétés sera remplacé par une nouvelle version corrigée du document.

(Monsieur Morin Stéphane, administrateur, né le 29/10/1961 à Paris ne peut engager par sa signature individuelle la société.)

Luxembourg, le 15/03/2011.

Référence de publication: 2011038681/14.

(110042707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Liro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7610 Larochette, 18, place Bleech.

R.C.S. Luxembourg B 138.066.

—
Avec la référence vers Article 2 de Constitution de Société, le conseil d'administration a décidé à l'unanimité de changer comme suite:

Ancien Administrateur

Monsieur Arno Ruben Verbeek, demeurant à 12, Eichelbour L-7465 Nommern,

Nouveau Administrateur

Monsieur Joseph Rotteveel, demeurant à 26, Chemin J.A.Zinnen L-7626 Larochette

Jusqu'à 2013

Ancien Administrateur-Délégué

Monsieur Arno Ruben Verbeek, demeurant à 12, Eichelbour L-7465 Nommern,

Nouveau Administrateur-Délégué

Monsieur Albert Seen, demeurant à 17, Leedebach L-7618 Larochette

Jusqu'à 2013

Larochette, le 14 Mars 2011.

Signature.

Référence de publication: 2011038916/20.

(110043022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Camiran S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 144.968.

—
Extraits de résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 14 mars 2011

5^{ème} Résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Nour-Eddin NIJAR de sa fonction d'Administrateur de la société.

L'Assemblée Générale décide de nommer avec effet immédiat, à la fonction d'Administrateur de la société, Madame Cornelia METTLEN, née le 29 janvier 1963 à Saint-Vith (Belgique) et demeurant professionnellement au 23, Val Fleuri L-1526 Luxembourg. Elle exercera ce mandat jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CAMIRAN S.A.
FIDALUX S.A.
Signature
Le domiciliataire

Référence de publication: 2011038855/19.

(110042845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

MDU Resources Luxembourg II LLC S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 40.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.264.

In the year two thousand and ten, on the twentieth day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of MDU Resources Luxembourg II LLC, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.264 and having a corporate capital amounting to USD 40,000.- (the Company). The Company has been incorporated on July 19, 2001 pursuant to a deed of Me Gérard Lecuit, at that time notary residing in Hespérange, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 92 of January 17, 2002.

THERE APPEARED:

MDU Resources Luxembourg I LLC, S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 83.263 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

- I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the corporate capital of the Company.
- II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:
 1. Amendment of article 17 of the articles of association of the Company (the Articles); and
 2. Miscellaneous.
- III. That the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and restate article 17 of the Articles, so that this article reads henceforth as follows:

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

- (i) the Board draws up interim accounts;
- (ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution;
- (iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.-.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingtième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associée unique de MDU Resources Luxembourg II LLC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.264 et ayant un capital social s'élevant à USD 40.000.- (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, le 19 juillet 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 92 du 17 janvier 2002.

A COMPARU:

MDU Resources Luxembourg I LLC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.-F. Kennedy, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.263 (l'Associée Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Associée Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associée Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 17 des statuts de la société (les Statuts); et
2. Divers.

III. Que l'Associée Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Associée Unique décide de modifier et de procéder à la refonte de l'article 17 des Statuts, de sorte que cet article aura désormais la teneur suivante:

Art. 17. Les bénéfices bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Un montant égal à cinq pour cent (5%) des bénéfices nets de la Société est affecté à la réserve statutaire jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés proportionnellement à leur participation dans le capital de la Société.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) le Conseil établit des comptes intérimaires;
- (ii) les comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution;
- (iii) le Conseil doit adopter la décision de distribuer des dividendes intérimaires dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
- (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.300.-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte en original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59676. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 février 2011.

Référence de publication: 2011019066/111.

(110022418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Floorball Club Roude Leiw Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, 20, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg F 8.623.

STATUTS

En date du 03.11.2010 l'assemblée générale, valablement constituée et réunissant plus des deux tiers de voix des membres inscrits, a décidé à l'unanimité la révision complète de ses statuts qui désormais ont la teneur suivante:

1. Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une association sans but lucratif sous la dénomination de «FLOORBALL CLUB ROUDE LEIW LUXEMBOURG».

Art. 2. Son siège social est établi à CK Sport Center, 20, rte de Bettembourg, L-1899 Kockelscheuer.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Art. 4. Le club a pour but de propager la pratique du floorball et de cultiver l'esprit de sportivité et de camaraderie entre ses membres.

2. Membres

Art. 5. Le club se compose de: membres actifs, ci-après nommés «membres», membres donateurs, ci-après nommés «donateurs». Leur nombre est illimité, mais ne pourra être inférieur à trois.

Art. 6. La qualité de membre actif peut être acquise par toute personne qui pratique le jeu de floorball sur les terrains prévus à cet effet par le club et qui présente une demande à cette fin au président du comité. Pour pouvoir être admis comme membre actif par le comité, il faut: Adhérer aux statuts et règlements du club;

Payer un droit d'entrée lors de son admission et une cotisation annuelle.

La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

3. Remplir les conditions de sportivité et d'honorabilité.

Le comité décide des demandes d'admission de membres actifs qui lui sont adressées.

La qualité de membre donateur peut être conférée par le comité aux personnes ayant fait des dons au club.

Art. 7. La qualité de membre se perd soit par démission écrite adressée au président, soit par exclusion. Le membre démissionnaire, quel que soit le moment de sa démission, reste redevable de la cotisation entière de l'année en cours. Est considéré d'office comme démissionnaire tout membre qui dans un délai de deux mois après avoir été invité à payer ses cotisations, aura refusé de le faire.

L'exclusion d'un membre peut être prononcée par le comité à la majorité des deux tiers des voix le composant, pour motifs graves, tels que refus de se conformer aux statuts, aux règlements ou aux décisions des organes du club, comportement préjudiciable au club ou incompatibilité avec l'honnêteté et l'honneur sportif. L'intéressé doit, au préalable, être entendu en ses explications par le comité.

Art. 8. Tout membre peut être suspendu pour un temps déterminé pour infraction aux statuts, règlements et décisions ou pour incorrection en général.

La suspension a pour effet d'interdire au membre la participation aux manifestations, aux entraînements et concours organisés par le club. La suspension est prononcée par le comité à la majorité des deux tiers des personnes le composant, le membre intéressé ayant été préalablement invité à fournir ses explications

4. Organes du club

Art. 9. Les organes du club sont:

- l'assemblée générale de ses membres;
- le comité;
- le ou les commissaires aux comptes.

5. L'Assemblée Générale

Art. 10. L'assemblée générale représente l'ensemble des membres du club dont elle est l'organe souverain.

Entrent notamment dans les attributions de l'assemblée générale:

- l'approbation des rapports du comité et des commissaires aux comptes;
- l'approbation des comptes de l'exercice écoulé;
- la décharge à donner aux membres du comité et aux commissaires aux comptes;
- l'approbation des projets budgétaires jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle;
- la nomination et la révocation des membres du comité et des commissaires aux comptes;
- la fixation de la cotisation annuelle et des droits d'entrée des membres;
- les modifications à apporter aux statuts;
- la dissolution du club et la nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs.

Art. 11. L'assemblée générale est ordinaire ou extraordinaire. L'assemblée générale ordinaire ou annuelle se réunit chaque année au courant du mois de novembre à l'endroit, au jour et à l'heure désignés par le comité.

L'assemblée générale extraordinaire est convoquée par le comité quand l'ordre du jour porte sur une modification des statuts et, d'une manière générale, chaque fois que le comité le juge nécessaire dans l'intérêt du club. Elle doit être convoquée endéans le délai d'un mois; lorsque le comité en est requis par une demande écrite d'un cinquième au moins des membres; lorsque la majorité des membres élus du comité est démissionnaire.

Art. 12. Tous les membres peuvent prendre part à l'assemblée.

Il leur est loisible de s'y faire représenter par un autre membre, mais non pas par un tiers, la procuration devant être écrite. Nul ne peut représenter plus d'un autre membre. Peuvent encore assister à l'assemblée toutes les personnes qui y ont été invitées par le comité.

Un membre qui n'a pas acquitté sa cotisation échue ne peut pas assister à l'assemblée.

Chaque membre dispose à l'assemblée d'une voix délibérative, à condition d'avoir atteint au jour de l'assemblée l'âge de 18 ans révolus.

Art. 13. Les membres sont convoqués à l'assemblée générale par avis postal contenant l'ordre du jour et expédié huit jours au moins avant la date de l'assemblée.

Si l'assemblée est appelée à se prononcer sur une modification des statuts, le texte des dispositions statutaires proposées sera joint à la convocation.

L'ordre du jour est arrêté par le comité. Toute proposition présentée par écrit au comité au moins quatre semaines avant l'assemblée par un nombre de membres égal au moins à un vingtième de la dernière liste annuelle des membres, doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 14. L'assemblée générale est présidée par le président du comité ou, à son défaut, par le vice-président ou par le secrétaire général. Les membres du comité font fonction du bureau de l'assemblée.

Art. 15. S'il n'en est pas décidé autrement par la loi, l'assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés et les délibérations sont prises à la majorité simple des voix valablement représentées.

En cas de parité de voix, la proposition soumise au vote est à considérer comme rejetée.

Chaque fois que le comité ou un quart au moins des membres présents ou représentés à l'assemblée l'exigent, le vote a lieu au scrutin secret.

De même les élections des membres du comité se font à la majorité simple des membres présents ou représentés. Les scrutateurs sont désignés par l'assemblée.

Art. 16. Les procès-verbaux des assemblées générales sont signés par deux membres du bureau. Les procès-verbaux sont conservés au siège du club où tous les membres et les tiers intéressés peuvent en prendre connaissance.

6. Le comité

Art. 17. Le comité est l'organe administratif et exécutif du club.

Le comité est composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire général, d'un trésorier général ainsi que de cinq membres au maximum.

Les candidatures pour le comité doivent être introduites par écrit auprès du président ou du secrétaire général en fonction trois jours francs au moins avant l'assemblée générale. Pour être élu, un candidat doit obtenir la majorité simple des voix des membres présents ou représentés de l'assemblée générale.

Le comité procède à la répartition des charges.

La durée du mandat d'un élu est de deux ans. Un sortant est rééligible.

En cas de vacance d'un poste avant l'expiration du terme de son mandat, par suite de décès, démission ou révocation, le comité a le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion qui suit cette vacance, procède à l'élection définitive. Le membre ainsi désigné achève le terme de celui qu'il remplace.

Toutefois, en cas de vacance simultanée ou successive, pour quelque cause que ce soit, de plus de la moitié des élus avant l'expiration du terme de leur mandat, les membres restants du comité ou, en cas de vacance de tous les postes, le comité démissionnaire, doivent réunir endéans un mois une assemblée générale extraordinaire qui pourvoira aux postes devenus libres. Les membres élus par cette assemblée rempliront un mandat de la durée normale de deux ans.

Tout élu absent sans excuse valable de trois réunions consécutives ou de six réunions non consécutives est considéré d'office comme démissionnaire.

Art. 18. Le comité a les pouvoirs de disposition et d'administration les plus étendus pour la gestion générale des affaires du club et la poursuite de l'objet social. Tout ce qui n'est pas expressément réservé par la loi ou par les statuts à d'autres organes du club est de sa compétence.

Entrent notamment dans les attributions du comité:

tous les actes judiciaires ou extrajudiciaires;

la sauvegarde de l'intérêt général et du prestige du club;

la fixation du siège social du club;

la gestion et l'utilisation du fonds commun du club;

l'approbation du règlement intérieur et des modifications qui pourraient y être apportées;

l'organisation des manifestations sportives et extra-sportives;

la convocation de l'assemblée générale et la fixation de son ordre du jour;

l'établissement des comptes de l'exercice et des prévisions budgétaires.

Le comité peut déléguer des pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs de ses membres. Il peut se faire assister dans l'exercice de ses fonctions par des tiers ou par des commissions temporaires ou permanentes et les charger d'étudier, d'organiser ou d'exécuter certaines affaires déterminées.

Art. 19. Chaque année les membres du comité désignent parmi eux, pour un terme d'un an, le président, le vice-président, le secrétaire général et le trésorier général.

En cas d'empêchement du président, les attributions qui lui sont données par les statuts et les usages sont exercées par le vice-président ou à défaut par le secrétaire général.

Art. 20. Le comité se réunit sur convocation du président chaque fois que l'intérêt du club l'exige ou que trois membres du comité le demandent.

Il doit se réunir au moins six fois par an.

Le comité statue valablement si la moitié au moins de ses membres, dont au moins la moitié des élus, assistent en personne à la réunion.

Les décisions du comité sont prises à la majorité simple des voix.

La représentation n'est pas admise.

En cas de partage des voix, celle du président de la séance, s'il est le président du comité, est prépondérante.

Art. 21. Le club est engagé en toute circonstance par la signature conjointe de deux membres du comité dont obligatoirement celle du président ou, à son défaut, du vice-président ou à défaut du secrétaire général.

Le délégué du comité engage le club dans la limite du pouvoir qui lui est conféré.

Les membres du comité ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

7. Les commissaires aux comptes

Art. 22. L'assemblée générale élit un ou deux commissaires aux comptes dans les mêmes conditions et pour la même durée que les membres du comité.

Les commissaires aux comptes ont pour mission de vérifier la conformité des comptes présentés par le comité à l'assemblée générale avec les livres et pièces comptables. Ces documents doivent être tenus à la disposition des commissaires 15 jours au moins avant l'assemblée générale annuelle et encore chaque fois que l'assemblée l'exige. Les commissaires aux comptes font rapport à l'assemblée.

8. Exercice Social - Finances

Art. 23. L'exercice social du club commence le 1^{er} octobre et se termine le 30 septembre de chaque année.

Art. 24. Les moyens financiers du club, gérés par le comité dans l'intérêt commun de tous les membres et conformément aux objectifs du club, sont essentiellement constitués par des fonds propres, complétés le cas échéant, par des fonds d'emprunts. Les fonds propres comprennent les cotisations, dons et subsides ainsi que les revenus de manifestations sportives et extra-sportives.

9. Dissolution

Art. 25. En cas de dissolution du club pour quelque motif que ce soit, l'assemblée générale donnera au fonds du club, après acquittement du passif, une affectation qui se rapproche le plus possible de l'objet social en vue duquel le club a été constitué.

10. Divers

Art. 26. Tous les cas non prévus par la loi, les statuts ou le règlement intérieur sont tranchés par le comité.

11. Dispositions transitoires

Art. 27. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 28. L'exercice qui a commencé le 1^{er} janvier 2011 prendra fin le 30 septembre 2011.

Art. 29. L'assemblée générale a décidé de fixer le montant de la cotisation annuelle à € 130,-.

Kockelscheuer, le 03.11.2010.

Hugo Heuman / Alain Vaillancourt

Le Secrétaire Général / Le président

Référence de publication: 2011018597/166.

(110021037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.237.750,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 117.888.

In the year two thousand and eleven, on the first day of February.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., a private limited liability company established at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 91 796, represented by Mr Philippe Detournay,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 31 January 2011,

AND

2) Rising Sun II Holding Ltd, a limited company incorporated under the laws of Bermuda, with registered office at Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermuda, represented by Mr Dennis E. Howarth,

here represented by Mr Paul Berna, attorney-at-law, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Princeton on 31 January 2011,

(the Shareholders),

which proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholders, in the capacity in which they act, have requested the undersigned notary to act that they represent the entire share capital of LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (the Company), a company established under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117 888, incorporated pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen and Me Schaeffer dated 11 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 of 20 September 2006, amended several times and for the last time by a deed of Maître Martine Schaeffer dated 3 September 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association N° 2227 of 20 October 2010.

The Shareholders acknowledge that the present extraordinary general meeting is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Decision to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,265,750 (two million two hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro) by an amount of EUR 28,000 (twenty-eight thousand euro) to an amount of EUR 2,237,750 (two million two hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty euro) by the cancellation of 224 (two hundred twenty-four) ordinary shares of the Company with a par value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each;

2. Amendment of article 6 of the articles of association of the Company; and

3. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company.

This having been declared, the Shareholders, represented as stated above, have taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The Shareholders resolve to reduce the share capital of the Company from its current amount of EUR 2,265,750 (two million two hundred sixty-five thousand seven hundred fifty euro), represented by 18,125 (eighteen thousand one hundred twenty-five) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by an amount of EUR 28,000 (twenty-eight thousand euro) to an amount of EUR 2,237,750 (two million two hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty euro), represented by 17,901 (seventeen thousand nine hundred and one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, by way of the cancellation of 224 (two hundred twenty-four) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each, and by reimbursement to Lone Star Capital Investments S.à r.l. of the said amount of EUR 28,000 (twenty-eight thousand euro).

As a consequence of the share capital decrease, Lone Star Capital Investments S.à r.l. holds 17,901 (seventeen thousand nine hundred and one) ordinary shares and Rising Sun II Holding Ltd Ltd holds 1 (one) preferred share.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend article 6 of the articles of association of the Company, which English version shall be henceforth reworded as follows:

" **Art. 6.** The Company's subscribed share capital is fixed at of EUR 2,237,750 (two million two hundred thirty-seven thousand seven hundred fifty euro), represented by 17,901 (seventeen thousand nine hundred and one) ordinary shares and 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125 (one hundred and twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empower and authorise any manager of the Company and any lawyer of Allen & Overy Luxembourg, to proceed on behalf of the Company to the registration of the cancelled shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said proxyholder signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le premier février.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire résidant à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91 796, représentée par M. Philippe Detournay,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 31 janvier 2011,

ET

2) Rising Sun II Holding Ltd, une société établie sous le droit des Bermudes, ayant son siège social à Clarendon House, 2 Church Street, Hamilton, HM 11, Bermudes, représentée par M. Dennis E. Howarth,

ici représentée par Me Paul Berna, avocat à la Cour, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Princeton le 31 janvier 2011,

(les Associés)

lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par la mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeureront attachées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Les Associés ont requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'elles représentent la totalité du capital social de la société à responsabilité limitée dénommée LSF Japan Hotel Investments II S.à r.l. (la Société), une société de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 888, constituée selon acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen et Maître Martine Schaeffer du 11 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1756 du 20 septembre 2006, modifié plusieurs fois et pour la dernière fois par un acte de Maître Martine Schaeffer du 3 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°2227 du 20 octobre 2010.

Les Associés déclarent que la présente assemblée générale extraordinaire est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social de la Société de son montant actuel de EUR 2.265.750 (deux millions deux cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros) par un montant de EUR 28.000 (vingt-huit mille euros) à un montant de EUR 2.237.750 (deux millions deux cent trente-sept mille sept cent cinquante euros) par voie d'annulation de 224 (deux cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune;

2. Modification de l'article 6 des statuts de la Société; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements effectués ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société ou tout avocat ou salarié d'Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer au nom de la Société, par sa seule signature, pour le compte de la Société, l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société.

Ceci ayant été déclaré, les Associés représentés comme indiqué ci avant, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 2.265.750 (deux millions deux cent soixante-cinq mille sept cent cinquante euros), représenté par 18.125 (dix-huit mille cent vingt-cinq) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par le biais d'une réduction de EUR 28.000 (vingt-huit mille euros) à un montant de EUR 2.237.750 (deux millions deux cent trente-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 17.901 (dix-sept mille neuf cent et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, par voie d'annulation de 224 (deux cent vingt-quatre) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune, et par le remboursement de ce montant de EUR 28.000 (vingt-huit mille euros) à Lone Star Capital Investments S.à r.l.

Suite à cette réduction de capital, Lone Star Capital Investments S.à r.l. détient 17.901 (dix-sept mille neuf cent et une) parts sociales ordinaires et Rising Sun II Holding Ltd détient 1 (une) part sociale préférentielle.

Seconde résolution

Suite à la première résolution, les Associés de la Société décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 2.237.750 (deux millions deux cent trente-sept mille sept cent cinquante euros), représenté par 17.901 (dix-sept mille neuf cent et une) parts sociales ordinaires et 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune."

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandatent et autorisent par la présente tout gérant de la Société et tout avocat de Allen & Overy Luxembourg, afin d'effectuer pour le compte de la Société l'enregistrement des parts sociales annulées dans le registre de parts sociales de la Société et de prendre en charge toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Berna et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 février 2011. LAC/2011/5485. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2011.

Référence de publication: 2011020313/148.

(110024426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2011.

Sieglinde S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 113.012.

Il résulte des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 12 janvier 2011 que:

- Monsieur Max GALOWICH, administrateur, a été nommé président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2011.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

Pour extrait con forme

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011038682/14.

(110042996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Soni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 97.167.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2009

Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes de Fiduciaire & Expertises Luxembourg S.A., demeurant à L-8211 Mamer, Route d'Arlon, 53, pour une durée de 6 ans.

Le bureau

Référence de publication: 2011038686/11.

(110043133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Crown Packaging Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.000.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 156.282.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of the month of January;

Before Us M^e Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Crown Packaging Lux I S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of ten million euro (EUR 10,000,000.-), with registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg and registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 156281,

here represented by Me Patrick LESTIENNE, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

-The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Crown Packaging Lux II S.à r.l." (the "Company"), with registered office at 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, registered with the Luxembourg Registre de Commerce et des Sociétés under the number B 156282, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 19 October 2010, published in the Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, number 2617 of 30 November 2010. The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended by deed of the undersigned notary of 28 October 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2756 of 15 December 2010.

-The Company's capital is currently set at seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-), represented by thirty thousand five hundred (30,500), with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.

-The agenda is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company from seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-) to ten million euro (EUR 10,000,000.-) by the creation and the issue of three hundred sixty-nine thousand five hundred (369,500) new shares together with an aggregate share premium of two billion one hundred thirty-four million seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 2,134,762,500.-).

2. Subscription and payment in kind of all the three hundred sixty-nine thousand five hundred (369,500) newly issued shares by Crown Packaging Lux I S.à r.l.

3. Amendment of article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the increase of the share capital of the Company.

4. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of nine million two hundred thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 9,237,500.-) in order to bring the share capital from its present amount of seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 762,500.-) represented by thirty thousand five hundred (30,500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each to an amount of ten million euro (EUR 10,000,000.-) and to issue in this respect three hundred sixty-nine thousand five hundred (369,500) shares.

Second resolution

The three hundred sixty-nine thousand five hundred (369,500) newly issued shares (the "New Shares") are entirely subscribed by Crown Packaging Lux I S.à r.l., prenamed, in its capacity as subscriber (the "Subscriber").

The New Shares have been issued in counterpart for their par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each together with an aggregate share premium of two billion one hundred thirty-four million seven hundred sixty-two thousand five hundred euro (EUR 2,134,762,500.-) by a contribution in kind in an aggregate amount of two billion one hundred forty-four million euro (EUR 2,144,000,000.-) consisting of all the shares that the Subscriber holds in the share capital of Crown Développement, a simplified joint stock

company ("société par actions simplifiée") governed by the laws of France, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Bobigny under the number 403 591 472, with its registered office at 67, rue Arago, 93400 Saint Ouen, consisting of seventy-nine million seven hundred forty-seven thousand eight hundred twenty-seven (79,747,827) shares of fifteen euro (EUR 15.-) each, representing one hundred percent (100%) of the share capital of Crown Développement (the "Contribution").

The Subscriber, acting through its attorney-in-fact, stated that (i) the value of the Contribution has been ascertained and documented by a valuation report issued by the managers of the Company, which document signed ne varietur will remain attached to the present deed for the purpose of registration and (ii) that there exist no impediments to the transferability to the Company of the Contribution and that valid instructions have been and/or will be given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Thereupon, the shareholders resolve to accept said subscription and payment and to allot the New Shares to the Subscriber as fully paid shares.

Third resolution

As a consequence of the preceding resolution, Article 6, paragraph 1, of the articles of incorporation of the Company is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. Paragraph 1. "The Company's capital is set at ten million euro (EUR 10,000,000.-), represented by four hundred thousand (400,000) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all fully subscribed and entirely paid-up."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately six thousand seven hundred euro.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente-et-unième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Crown Packaging Lux I S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), avec siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 156281,

ici représentée par Maître Patrick LESTIENNE, avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de «Crown Packaging Lux II S.à r.l.» (la «Société»), avec siège social au 73, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 156282, constituée à la suite d'un acte du notaire instrumentant, en date du 19 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2617 du 30 novembre 2010. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu par acte du notaire instrumentant le 28 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2756 du 15 décembre 2010.

- Le capital social de la Société est actuellement fixé à sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 762.500,-), représenté par trente mille cinq cents (30.500) d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société de sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 762.500,-) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), par la création et l'émission de trois cent soixante-neuf mille cinq cents (369.500,-) nouvelles parts sociales avec une prime d'émission totale de deux milliards cent trente-quatre millions sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 2.134.762.500,-).

2. Souscription et paiement en nature de toutes les trois cent soixante-neuf mille cinq cents (369.500,-) parts sociales nouvellement émises par Crown Packaging Lux I S.à r.l.

3. Modification de l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société en conséquence de l'augmentation du capital social de la Société.

4. Divers.

L'associé unique a ensuite pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf millions deux cent trente-sept mille cinq cents euros (EUR 9.237.500,-) pour porter le capital social de son montant actuel de sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 762.500,-) représenté par trente mille cinq cents (30.500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-) et d'émettre à cet égard trois cent soixante-neuf mille cinq cents (369.500,-) parts sociales.

Deuxième résolution

Les trois cent soixante-neuf mille cinq cents (369.500,-) parts sociales nouvellement émises (les «Nouvelles Parts») sont intégralement souscrites par Crown Packaging Lux I S.à r.l., précitée, en sa capacité de souscripteur (le «Souscripteur»).

Les Nouvelles Parts ont été émises en contrepartie de leur valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune avec une prime d'émission totale de deux milliards cent trente-quatre millions sept cent soixante-deux mille cinq cents euros (EUR 2.134.762.500,-) par un apport en nature d'un montant total de deux milliards cent quarante-quatre millions euros (EUR 2.144.000.000,-) consistant en toutes les actions que le Souscripteur détient dans le capital social de Crown Développement, une société par actions simplifiée de droit français, immatriculée auprès du Registre de Commerce et Sociétés de Bobigny sous le numéro 403 591 472, avec son siège social au 67, rue Arago, 93400 Saint Ouen, représentée

par soixante-dix-neuf millions sept cent quarante-sept mille huit cent vingt-sept (79.747.827) actions de quinze euros (EUR 15,-) chacune, représentant cent pourcent (100%) du capital social de Crown Développement (l'«Apport»).

Le Souscripteur agissant par son mandataire déclare (i) que la valeur de l'Apport a été certifiée et documentée par un rapport d'évaluation des gérants de la Société, lequel document signé «ne varietur» restera annexé au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement et (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au transfert de l'Apport à la Société, et que des instructions valables ont été et/ou seront données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport apportés en nature à la Société.

Par suite de cela, l'associé unique décide d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'allouer les Nouvelles Parts au Souscripteur, en tant que part entièrement libérées.

Troisième résolution

En conséquence de la résolution qui précède l'Article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 6. Alinéa 1^{er}. «Le capital social est fixé à dix millions d'euros (EUR 10.000.000,-), représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève approximativement à la somme de six mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. LESTIENNE, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 février 2011. LAC/2011/5641. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011018885/163.

(110022749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

T.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21-25, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 50.584.

Le commissaire aux comptes Fiduciaire Hellers, Kos & Associés S.à r.l. avec siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg et inscrite au RCSL sous le numéro B 121917 a changé de dénomination. La dénomination nouvelle est G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2011.

G.T. Experts Comptables S.à r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011038691/15.

(110043046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

RIL II Whitelands S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Capital social: GBP 8.995,98.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 131.209.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour RIL II Whitelands S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011038947/14.

(110043228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2011.

Best Topo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins.

R.C.S. Luxembourg B 93.708.

L'an deux onze, le vingt-six janvier.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1° Monsieur Marc PIERRET, géomètre diplômé, né le 12 mai 1962 à Bastogne (Belgique), demeurant à B-6600 Bastogne, 13, rue des petits Enclos (Belgique);

2° Monsieur Frank WEYDERT, géomètre diplômé, né le 8 octobre 1977 à Luxembourg, demeurant à L-6941 Niederanven, 12A, rue de Munsbach;

3° Monsieur Steve RAMSES HENIN, géomètre diplômé, né le 30 novembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-3426 Dudelange, 36, rue Nic Bodry;

4° La société à responsabilité limitée "B.E.S.T. ING. S.à r.l.", avec siège social à L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 121.127; ici représentée par son gérant unique Monsieur Dany WINBOMONT, ingénieur diplômé, demeurant à L-5426 Greiveldange, 22, Knupp, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Le prénommé sous 3° est ici représenté par Monsieur Marc PIERRET, prénommé sous 1°, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire est demeurée annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Les comparants déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée BEST TOPO S.à r.l. avec siège social à L-2513 Senningerberg, 2, rue des Sapins, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 93.708, constituée suivant acte notarié reçu le 21 mai 2003, publié au Mémorial C numéro 645 du 13 juin 2003, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné le 23 juillet 2007, publié au Mémorial C numéro 2417 le 25 octobre 2007 (la "Société").

Les associés ont prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social par incorporation de réserves à concurrence d'un montant de soixante-quinze mille euros (EUR 75.000,-) pour le porter de son montant actuel de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), sans émission de nouvelles parts sociales, mais en augmentant leur valeur nominale.

L'existence de ces réserves se dégage d'une situation comptable arrêtée au 31 décembre 2010 dont une copie restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les trois gérants de la Société, savoir

- Monsieur Fernand HENGEN, ingénieur diplômé, demeurant à L1638 Senningerberg, 4-6, rue du Golf,

- Monsieur Marc PIERRET, prénommé sous 1°,

- Monsieur Frank WEYDERT, prénommé sous 2°,

tous les trois ici présents, certifient par les présentes que lesdites réserves sont disponibles à ce jour.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune."

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Marc Pierret, Frank Weydert, Steve Ramses Henin, Dany Winbomont, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 01 février 2011. LAC / 2011 / 5204. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Carole Frising.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 février 2011.

Référence de publication: 2011019443/56.

(110023451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

AB Sciex Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 1.485.100.107,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 149.679.

In the year two thousand and ten, on the twenty-eighth of December.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch s/ Alzette.

There appears:

Joslyn Holding Company, a corporation established under the laws of the State of Delaware, United States of America, with registered office at c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, United States of America, registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 2698135,

here represented by Ms Laura Gehlkopf, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg

by virtue of one (1) proxy given on December 27, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "AB Sciex Finance S.à r.l." (the Company), with registered office at 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.679, incorporated by a deed of Me Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of November 27, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2545 of December 30, 2009, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated April 27, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1157 of June 8, 2010.

II. The Company's share capital is set at one billion four hundred seventy-nine million six hundred forty-eight thousand five hundred twelve Canadian Dollars (CAD 1.479.648.512,00) represented by one hundred fifty-eight thousand two hundred (158.200) ordinary shares, one hundred ten million (110.000.000) category A redeemable preferred shares, one hundred ninety million four hundred two thousand three hundred one (190.402.301) category B redeemable preferred shares, two hundred million (200.000.000) category C redeemable preferred shares, two hundred thirty-one million ninety-six thousand eight hundred sixty-two (231.096.862) category D redeemable preferred shares, seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765.633) category E redeemable preferred shares, seventeen million three hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five (17.365.225) category F redeemable preferred shares, eighty-three million five hundred twenty-seven thousand five hundred (83.527.500) category G redeemable preferred shares, fifty-two million five hundred thousand (52.500.000) category H redeemable preferred shares, fifty-nine million four hundred seventy-eight thousand (59.478.000) category I redeemable preferred shares, sixty million (60.000.000) category J redeemable preferred shares, four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424.045.194) category K redeemable preferred shares, seven million (7.000.000) category L redeemable preferred shares and forty-three million three hundred nine thousand five hundred ninety-seven (43.309.597) category M redeemable preferred shares, all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of five million four hundred fifty-one thousand five hundred ninety-five Canadian Dollars (CAD 5.451.595,00) to raise it from its present amount of one billion four hundred seventy-nine million six hundred forty-eight thousand five hundred twelve Canadian Dollars (CAD 1.479.648.512,00) to one billion four hundred eighty-five million one hundred thousand one hundred seven Canadian Dollars (CAD 1.485.100.107,00) by creation and issue of five million four hundred fifty-one thousand five hundred ninety-five (5.451.595) category N new redeemable preferred shares (the Category N New Redeemable Preferred Shares), all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each, together with a total share premium in the amount of eighty-two Cents (CAD 0,82).

Subscription - Payment

Joslyn Holding Company, prenamed, declares to subscribe for all the five million four hundred fifty-one thousand five hundred ninety-five (5.451.595) Category N New Redeemable Preferred Shares, all having a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each and an aggregate value of five million four hundred fifty-one thousand five hundred ninety-five Canadian Dollars (CAD 5.451.595,00), and to have them fully paid up together with a share premium in the amount of eighty-two Cents (CAD 0,82) by contribution in kind in the aggregate amount of five million four hundred fifty-one thousand five hundred ninety-five Canadian Dollars and eighty-two Cents (CAD 5.451.595,82) consisting in the conversion of a receivable in the same amount held by Joslyn Holding Company, prenamed, towards the Company.

Evidence of the contribution's existence and value

Proof of the existence and value of the contribution in kind has been given by:

- a balance sheet of the Company dated December 27, 2010;
- a contribution declaration from Joslyn Holding Company, prenamed;
- a declaration from the managers of the Company.

Effective implementation of the contribution

Joslyn Holding Company, prenamed, declares that:

- it is the unlimited owner of the receivable to be converted, which is freely transferable and is not subject to any kind of preemption right or purchase option by virtue of which a third party could request that the receivable to be contributed or part of it be transferred to it.
- the receivable to be contributed is free of any pledge, guarantee or usufruct.

IV. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 6, first paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The share capital is set at one billion four hundred eighty-five million one hundred thousand one hundred seven Canadian Dollars (CAD 1.485.100.107,00) represented by:

- one hundred fifty-eight thousand two hundred (158.200) ordinary shares (the "Ordinary Shares"),
- one hundred ten million (110.000.000) category A redeemable preferred shares (the "Category A Redeemable Preferred Shares"),
- one hundred ninety million four hundred two thousand three hundred one 190.402.301) category B redeemable preferred shares (the "Category B Redeemable Preferred Shares"),
- two hundred million (200.000.000) category C redeemable preferred shares (the "Category C Redeemable Preferred Shares"),
- two hundred thirty-one million ninety-six thousand eight hundred sixty-two (231.096.862) category D redeemable preferred shares (the "Category D Redeemable Preferred Shares"),
- seven hundred sixty-five thousand six hundred thirty-three (765.633) category E redeemable preferred shares (the "Category E Redeemable Preferred Shares"),
- seventeen million three hundred sixty-five thousand two hundred twenty-five (17.365.225) category F redeemable preferred shares (the "Category F Redeemable Preferred Shares"),
- eighty-three million five hundred twenty-seven thousand five hundred (83.527.500) category G redeemable preferred shares (the "Category G Redeemable Preferred Shares"),
- fifty-two million five hundred thousand (52.500.000) category H redeemable preferred shares (the "Category H Redeemable Preferred Shares"),
- fifty-nine million four hundred seventy-eight thousand (59.478.000) category I redeemable preferred shares (the "Category I Redeemable Preferred Shares"),
- sixty million (60.000.000) category J redeemable preferred shares (the "Category J Redeemable Preferred Shares"),
- four hundred twenty-four million forty-five thousand one hundred ninety-four (424.045.194) category K redeemable preferred shares (the "Category K Redeemable Preferred Shares"),
- seven million (7.000.000) category L redeemable preferred shares (the "Category L Redeemable Preferred Shares"),

- forty-three million three hundred nine thousand five hundred ninety-seven (43.309.597) category M redeemable preferred shares (the "Category M Redeemable Preferred Shares"), and
 - five million four hundred fifty-one thousand five hundred ninety-five (5.451.595) category N redeemable preferred shares (the "Category N Redeemable Preferred Shares"),
- all with a nominal value of one Canadian Dollar (CAD 1,00) each."

V. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolves to amend article 6, third paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The maturity date of the Category A, the Category B, the Category C, the Category D, the Category E, the Category F, the Category G, the Category H, the Category I and the Category J Redeemable Preferred Shares is set for December 30, 2019.

The maturity date of the Category K Redeemable Preferred Shares is set for January 27, 2020.

The maturity date of the Category L Redeemable Preferred Shares is set for March 19, 2020.

The maturity date of the Category M Redeemable Preferred Shares is set for April 27, 2020.

The maturity date of the Category N Redeemable Preferred Shares is set for December 28, 2020.

The respective maturity dates of the various categories of the Redeemable Preferred Shares are hereafter collectively referred to as the "Maturity Date".

VI. The sole shareholder further resolves to amend article 22, sixth paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 22.** The Category A, the Category B, the Category D, the Category E, the Category F, the Category G, the Category H, the Category I, the Category J, the Category K, the Category L, the Category M and the Category N Redeemable Preferred Shares will accrue an annual preferential dividend (payable before any other dividend distribution) in an amount equal to eight point nine thousand three hundred seventy-five per cent (8,9375%) of the Redeemable Preferred Shares nominal value to which will be added any share premium paid on such Redeemable Preferred Shares and not reimbursed at the time of the distribution."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately three thousand three hundred Euro (EUR 3.300,00).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-huit décembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch s/ Alzette.

A comparu:

Joslyn Holding Company, une entité établie sous les lois de l'Etat du Delaware, Etats Unis d'Amérique, ayant son siège social sis c/o The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Secrétariat d'Etat de l'Etat du Delaware sous le numéro 2698135,

ici représentée par Mlle Laura Gehlkopf, employée, ayant son adresse professionnelle au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg

en vertu d'une (1) procuration donnée le 27 décembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "AB Sciex Finance S.à r.l." (la Société), ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.679, constituée suivant acte de Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 27 novembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2545 du 30 décembre 2009, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière

fois par acte du notaire soussigné, reçu en date du 27 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 8 juin 2010.

II. Le capital social de la Société est fixé à un milliard quatre cent soixante-dix-neuf millions six cent quarante-huit mille cinq cent douze Dollars Canadiens (CAD 1.479.648.512,00) représenté par cent cinquante-huit mille deux cents (158.200) parts sociales ordinaires, cent dix millions (110.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A, cent quatre-vingt-dix millions quatre cent deux mille trois cent une (190.402.301) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B, deux cent millions (200.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C, deux cent trente et un millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (231.096.862) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D, sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E, dix-sept millions trois cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq (17.365.225) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F, quatre-vingt-trois millions cinq cent vingt-sept mille cinq cents (83.527.500) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G, cinquante-deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie H, cinquante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille (59.478.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I, soixante millions (60.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J, quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) nouvelles parts préférentielles rachetables de catégorie K, sept millions (7.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie L et quarante-trois millions trois cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (43.309.597) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie M, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinq millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze Dollars Canadiens (CAD 5.451.595,00) pour le porter de son montant actuel d'un milliard quatre cent soixante-dix-neuf millions six cent quarante-huit mille cinq cent douze Dollars Canadiens (CAD 1.479.648.512,00) à un milliard quatre cent quatre-vingt-cinq millions cent mille cent sept Dollars Canadiens (CAD 1.485.100.107,00) par la création et l'émission de cinq millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.451.595) nouvelles parts préférentielles rachetables de catégorie N (les Nouvelles Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie N), toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de quatre-vingt deux Centimes (CAD 0,82).

Souscription - Paiement

Joslyn Holding Company, susnommée, déclare souscrire les cinq millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.451.595) Nouvelles Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie N, toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune et ayant une valeur totale de cinq millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze Dollars Canadiens (CAD 5.451.595,00) et les libérer entièrement avec une prime d'émission d'un montant de quatre-vingt deux Centimes (CAD 0,82) par apport en nature d'un montant total de cinq millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze Dollars Canadiens et quatre-vingt-deux Centimes (CAD 5.451.595,82) consistant en la conversion d'une créance d'un même montant détenue par Joslyn Holding Company, susnommée, envers la Société.

Preuve de l'existence et de la valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée par la production des documents suivants:

- un bilan de la Société en date du 2^{ème} décembre 2010;
- une déclaration émise par Joslyn Holding Company, susnommée;
- une déclaration des gérants de la Société.

Réalisation effective de l'apport

Joslyn Holding Company, susnommée, déclare que:

- elle est la seule propriétaire sans restrictions de la créance convertie, laquelle est librement cessible, et soumise à aucun droit de préemption ou d'option de quelle que sorte que ce soit et en vertu duquel un tiers pourrait exiger que tout ou partie de la créance lui soit transféré;
- la créance est libre de tout nantissement, caution ou usufruit.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, premier paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un milliard quatre cent quatre-vingt-cinq millions cent mille cent sept Dollars Canadiens (CAD 1.485.100.107,00) représenté par:

- cent cinquante-huit mille deux cents (158,200) parts sociales ordinaires (les «Parts Ordinaires»),
- cent dix millions (110.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie A (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A»),
- cent quatre-vingt-dix millions quatre cent deux mille trois cent une (190.402.301) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie B (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie B»),

- deux cent millions (200.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie C (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie C»),
 - deux cent trente et un millions quatre-vingt-seize mille huit cent soixante-deux (231.096.862) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie D (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie D»),
 - sept cent soixante-cinq mille six cent trente-trois (765.633) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie E (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie E»),
 - dix-sept millions trois cent soixante-cinq mille deux cent vingt-cinq (17.365.225) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie F (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie F»),
 - quatre-vingt-trois millions cinq cent vingt-sept mille cinq cents (83.527.500) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie G (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie G»),
 - cinquante-deux millions cinq cent mille (52.500.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie H (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie H»),
 - cinquante-neuf millions quatre cent soixante-dix-huit mille (59.478.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie I (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie I»),
 - soixante millions (60.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie J (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie J»),
 - quatre cent vingt-quatre millions quarante-cinq mille cent quatre-vingt-quatorze (424.045.194) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie K (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K»),
 - sept millions (7.000.000) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie L (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L»),
 - quarante-trois millions trois cent neuf mille cinq cent quatre-vingt-dix-sept (43.309.597) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie M (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie M»), et
 - cinq millions quatre cent cinquante et un mille cinq cent quatre-vingt-quinze (5.451.595) parts sociales préférentielles rachetables de catégorie N (les «Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie N»), et
- toutes d'une valeur nominale d'un Dollar Canadien (CAD 1,00) chacune.»

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6, troisième paragraphe des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J est fixée au 30 décembre 2019.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie K est fixée au 27 janvier 2020.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie L est fixée au 19 mars 2020.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie M est fixée au 27 avril 2020.

La date de maturité des Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie N est fixée au 28 décembre 2020.

Les dates de maturité respectives des différentes catégories de Parts Préférentielles Rachetables sont collectivement désignées ci-après comme la «Date de Maturité.»»

VI. L'associé unique décide en outre de modifier l'article 22, sixième paragraphe des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 22.** Les Parts Préférentielles Rachetables de Catégorie A, de Catégorie B, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I, de Catégorie J, de Catégorie K, de Catégorie L, de Catégorie M et de Catégorie N donneront droit à un dividende préférentiel (payable avant toute autre distribution de dividendes) d'un montant égal à huit virgule neuf mille trois cent soixante-quinze pour cent (8,9375%) de la valeur nominale des Parts Préférentielles Rachetables émises, à laquelle s'ajoutera toute prime d'émission payée sur les dites Parts Préférentielles Rachetables et non remboursée au jour de la distribution.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme d'environ trois mille trois cents Euro (EUR 3.300,00).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, elle a signé, avec nous notaire, le présent acte.

Signé: Gehlkopf, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 4 janvier 2011. Relation: EAC/2011/54. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011018814/267.

(110022844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 février 2011.

Newfood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8282 Kehlen, 12, rue de Keispelt.

R.C.S. Luxembourg B 134.155.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2011.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011039715/11.

(110044782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Goldpalace SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.458.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GOLDPALACE S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2011039719/11.

(110044209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Global Sea Trade (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Global Sea Trade (Luxembourg) S.à r.l.

Roel Schrijen

Gérant

Référence de publication: 2011039713/13.

(110044210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

Franciacorta Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.

R.C.S. Luxembourg B 131.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mars 2011.

Référence de publication: 2011039709/10.

(110044723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.
